

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_071 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / PÔLE D'EXCELLENCE MICROBIOLOGIE INDUSTRIE ET INNOVATION - COFINANCEMENT DE LA CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION POUR DÉVELOPPER LES SERVICES DE L'ASSOCIATION PEM2I ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

Vu la délibération du Conseil Régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes n° 2021-07 du 2 juillet 2021 autorisant le Président du Conseil Régional à procéder, après avis du comité régional de programmation, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens dont la Région est l'autorité de gestion ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 16 décembre 2022 désignant la Région comme Autorité de Gestion du FEADER ;

Vu l'arrêté régional n° 2023/04/00185 du 03 mai 2023 portant sélection des stratégies locales de développement au titre du dispositif 501 « Porter un projet LEADER » du programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la Convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de Gestion Régionale (AGR) du FEADER 2023-2027 et le Groupe d'Action Locale (GAL) « GAL Auvergne Rhône-Alpes Cantal » du 12 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 ;

L'Association "PEM2I Entreprises", créée en septembre 2024, a vocation à renforcer le développement économique d'un territoire riche d'une tradition industrielle et d'un savoir-faire dans le domaine de la microbiologie et de la fermentation. Cette structure est née de la volonté d'entreprises locales spécialisées dans la microbiologie et/ou la fermentation industrielle de mutualiser leurs compétences, d'accélérer l'innovation et de valoriser les ressources scientifiques et technologiques disponibles sur le territoire.

Environ 2 000 emplois sur le territoire départemental sont directement concernés par ces filières.

L'objectif premier de l'Association PEM2I Entreprises, est de fournir aux entreprises cantaliennes un appui stratégique, technique et opérationnel, leur permettant de consolider leurs activités, de gagner en compétitivité et d'être accompagnées dans le développement de nouveaux projets. Si le secteur de la microbiologie et/ou de la fermentation est le point de départ, la vocation de "PEM2I Entreprises" est de rayonner plus largement et de s'ouvrir à d'autres domaines complémentaires, en particulier :

- Mutualiser les ressources et les infrastructures scientifiques ;
- Fédérer un réseau d'entreprises et de partenaires complémentaires (PME, laboratoires de recherche, start-ups, etc.) ;
- Renforcer l'innovation, la compétitivité et l'attractivité du territoire ;
- Établir et maintenir des partenariats privilégiés avec des institutions liées à l'enseignement et la recherche telles que l'Université Clermont Auvergne, VetAgroSup, l'INRAE, etc.

Afin de structurer et d'assurer la pérennité de cette initiative, l'Association souhaite recruter un(e) chargé(e) de mission dédié(e).

Le poste de chargé(e) de mission pour développer les services de l'Association PEM2I Entreprises correspondant à 1 ETP, sera financé pour une durée de deux ans à hauteur de 90 % via un cofinancement LEADER – Aurillac Agglomération, à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2027. Les 10 % restants du poste seront à la charge de l'Association. L'assiette éligible du poste sus-visé est de 118 646,11 €.

Aurillac Agglomération co-finance ce poste à hauteur de 23 729,23 € sur la période des deux ans.

Le tableau récapitulatif des dépenses se trouve en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

57 pour

2 contre

2 abstentions

- d'approuver le cofinancement d'un poste de chargé(e) de mission porté par l'Association PEM2i Entreprises ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.